



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent; je suis en *Vedette*: tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis, ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

*L'an deuxième de la République Française.*

Du Dimanche 1.<sup>er</sup> Septembre 1793,

## A V I S.

LA cherté extraordinaire de toutes les matières premières, s'est singulièrement fait sentir sur celles qui servent à l'imprimerie. Toutes ont quadruplé de prix depuis six mois, et annoncent encore se porter plus haut, en sorte qu'on ne peut plus se trouver en proportion avec ses dépenses; l'augmentation légère que nous sommes forcés de demander à nos abonnés, n'aura lieu à leur égard que lors de leur renouvellement, et n'empêchera pas que notre feuille ne soit toujours la moins *Couteuse* de tous les ouvrages périodiques, ainsi:

A commencer d'aujourd'hui, premier septembre, le prix de l'abonnement de cette feuille est de 34 livres pour l'année, 18 livres pour six mois, et 9 liv. pour trois mois. On peut même s'abonner pour deux mois en envoyant 6 liv., il faut affranchir les lettres et l'argent.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De Hambourg, le 19 août.* — On assure que le roi de Prusse fatigué de la guerre, songe très-sérieusement à se retirer, et qu'il ne laissera que son contingent à l'armée d'Empire. Des lettres d'Angleterre annoncent un nouvel envoi de 5,000 hommes sur le continent.

## FRANCE.

*Strasbourg, le 21 Août.* — Le général Beau-

harnois ayant insisté sur sa démission de général en chef de l'armée du Rhin, les représentans du peuple Ruamps et Milhaud, viennent de le suspendre, de toutes fonctions militaires, et de lui enjoindre de se retirer à 20 lieues des frontières; le général Landremont, le remplace provisoirement.

*De Bordeaux, le 24 août.* — Deux navires Américains viennent d'arriver; l'un de Philadelphie, l'autre de Chesapeake, avec la confirmation des facheuses nouvelles du Cap.

« Suivant la gazette de Neuw-Yorck, les commissaires civils, Santhonax et Polverel, avoient destitué le général Calbaud, et l'avoient envoyé à bord d'un vaisseau. Ils avoient amené les gens de couleur et les esclaves, avoient introduit les révoltés dans la ville, et commencé le 19 juin à égorger les blancs. Ceux-ci ont résisté pendant 24 heures, mais accablés par le nombre, ils se sont réfugiés sur les bâtimens qui se trouvoient sur la rade. Il a péri environ 10 mille ames de tout âge et de tout sexe. La ville a été réduite en cendres, et le 23, il ne restoit pas 50 maisons de bout, on dit qu'il s'est sauvé 10 mille hommes sur la flotte composée d'environ 130 voiles, sous l'escorte de deux vaisseaux et quatre frégates qui ont eu le bonheur



d'arriver dans la baie de Chesapeake, le 8 de juillet. Nous donnerons les détails ultérieurs de cette fatale catastrophe dès qu'ils nous seront parvenus.

*Du quartier-général de Bron près Lyon le 17 Août.*

Dubois-Crancé et Gauthier ont manqué périr dans une embuscade : ils alloient à la découverte. Une fusillade les a salués à l'instant ? et s'ils ne se fussent pas sauvés à toutes jambes, ils auroient été tués ou faits prisonniers. Le 18, rien. Le 19, les Lyonnais ont proposé de donner vingt-quatre millions pour les frais de la guerre ; de livrer tous les coupables, pourvu qu'ils fussent jugés par un tribunal révolutionnaire, siégeant, au moins, à vingt-cinq lieues de Paris. Dubois-Crancé a répondu qu'on lui livrât :

1°. Tous les coupables, pour en faire justice sans délai ; que les Lyonnais payassent les frais de la guerre, ou bien qu'il n'entendrait aucune proposition. Depuis ce moment les *pour-parler* n'ont plus lieu : il faudra réduire en cendres cette malheureuse ville, qui n'est que trop bien approvisionnée de vivres et de munitions de guerre.

*Les représentans du peuple envoyés près l'armée des Alpes, aux Lyonnais.*

Au quartier-général de la Pope, le 25 août 1793.

« L'armée de la république vous a fait bien du mal, parce que vous l'avez voulu ; craignez que ce fleau ne s'augmente, et que votre entière destruction ne serve d'exemple à quiconque seroit tenté de vous imiter.

« Nous vous envoyons le bulletin de la convention nationale ; vous y verrez que nous avons fait notre devoir, et vous ne doutez pas que nous persisterons dans l'exécution de ses ordres.

« Ne comptez plus sur les Piémontais ; ils sont arrêtés à la sortie de la Maurienne : ne comptez plus sur les Marseillais ; ils ont été battus ; ils sont rentrés à Marseille, et Carteaux est à Aix.

« Ne comptez pas sur un acte de foiblesse de la part de la convention nationale ; vous le verrez par le dernier décret qu'elle a rendu à votre sujet.

« Mais pourquoi, en vous soumettant aux

loix, donteriez-vous de son indulgence ?

« Ne dites pas que vous avez juré de mourir libres ; votre liberté ne peut être que celle que toute la France a jurée.

« Tout autre acte de liberté prétendue est une rébellion contre la nation entière »,

*De Senlis.* — Le citoyen Bouchard, sous-lieutenant au premier bataillon de l'Oise, âgé de 30 ans, et natif de Plailly près Senlis, avoit conçu l'inclination la plus forte pour Victoire Gardeil, née dans le même lieu, et âgée de 24 ans ; cette jeune citoyenne ne se montra pas insensible à son amour.

Ils soupiroient l'un et l'autre après l'instant où les nœuds les plus saints pourroient les unir et les rendre heureux, mais leur espoir fut trompé. En vain le jeune Bouchard conjura son père de lui accorder son consentement ; il n'éprouva de sa part que des refus ; il redoubla ses instances, elles furent inutiles. Il en instruisit Victoire Gardeil, en lui déclarant que son père venoit de prononcer son arrêt de mort, et que devant renoncer à la posséder, il n'avoit plus d'autre parti à prendre, que de se délivrer du fardeau de la vie.

« Tu ne seras pas le seul à mourir, lui dit alors son amante, et si tu persistes dans ton funeste dessein, sois sûr que j'aurai assez de courage pour imiter ton exemple »,

Bouchard sembla pour l'instant se calmer, et usa de tout son empire sur elle, pour la détourner de sa résolution.

Deux mois enfin s'étoient écoulés ; Victoire Gardeil vint passer quelque temps à Paris ; elle étoit sur le point de venir à Plailly, et comme elle ne trouvoit point de voiture, le jeune Bouchard lui en conduisit une pour la ramener : arrivé à Paris, il descend chez la citoyenne Bouchard, il y trouve son amante, dîne avec elle, et la reconduit à Plailly, où ils arrivèrent le mardi 6 août vers minuit.

Le lendemain nos deux amans se rencontrent : Victoire Gardeil trouva Bouchard dans un délire d'imagination, qui fit sur elle l'impression la plus profonde ; dès ce moment elle commença à craindre qu'il ne réalisât le projet sinistre qu'il lui avoit confié ; elle court s'armer d'un pistolet, et revient auprès de lui, bien déterminée à ne le pas quitter un instant, et à



ne point survivre à ce qu'elle a de plus cher au monde.

Le jour étoit déjà tombé, Bouchard s'introduit dans le jardin du citoyen Longe, juge-de-  
paix ; Victoire Gardeil l'y suit : l'amant se tire  
un coup de pistolet dans la bouche, sa maî-  
tresse imite son exemple ; toute blessée qu'elle  
est, elle se traîne jusqu'à la porte du juge-de-  
paix, et le prie de venir au secours de Jean  
Bouchard. Ils arrivent ; le trouvant étendu et  
sans connoissance : à ce spectacle, l'amante gé-  
néreuse sent redoubler toute sa tendresse, et  
pendant plus de 3 heures, oubliant sa propre  
blessure, elle s'empresse autour de son amant  
elle n'est occupée qu'à le soulager et à lui pro-  
diguer les soins les plus tendres. Cependant elle  
succombe, et on les emmène l'un et l'autre.

Leurs plaies ayant été visitées, il s'est trouvé  
qu'elles n'étoient pas mortelles ; ils avoient été  
tous deux blessés de la même manière, et la balle  
n'avoit attaqué que la partie mucilagineuse du  
cerveau.

Toutes les formalités de justice ont été rem-  
plies ; procès-verbaux, audition de témoins,  
interrogatoires, rien n'a été négligé pour cons-  
tater les faits.

Le code pénal a été ouvert, et grace à la  
nouvelle législation, on n'y a trouvé aucune  
peine décernée contre un acte que le tribunal  
de l'opinion peut juger, mais dont la société  
n'a pas le droit de demander la punition.

Quelle ame ne seroit pas touchée de la vertu  
du jeune Bouchard ! Il avoit 30 ans ; les nou-  
velles loix lui permettoient de consacrer son  
amour sans le consentement de son père ; il  
le savoit, et il ne l'avoit pas dissimulé à son  
père pour l'engager à mettre un terme à ses  
refus ; le père s'obstine, et le jeune Bouchard  
sacrifie sans hésiter sa vie avec l'union qui dé-  
voit la rendre heureuse, à l'admirable crainte  
de déplaire à l'auteur de ses jours.

Cependant le juge-de-paix de Senlis, ne voulant  
rien prendre sur lui dans une affaire d'une es-  
pèce aussi rare, a cru devoir consulter le mi-  
nistre de la justice sur la conduite qu'il avoit  
à tenir.

Nous donnerons demain la réponse que le  
ministre lui a faite, ainsi que la lettre qu'il a  
écrite au père de Jean Bouchard.

Paris. — Avant-hier au moment de jouer

*Paméla* sur le théâtre Français ; des ordres sus-  
périeurs sont venus de la part du comité de  
salut public, de ne point donner de représen-  
tation, chacun s'est retiré.

#### § Correspondance des Jacobins.

L'évêque métropolitain de la ville de Bourges  
à la société mère : Et moi aussi, je travaille au  
bonheur des humains ; et moi aussi, je maintiens  
la discipline de l'église ; mais je veux que  
l'homme suive le penchant de la nature. J'ai  
l'honneur de vous mander que j'ai donné la  
bénédiction nuptiale à un de mes vicaires, qui  
a épousé la petite mère *Désiré*, ancienne reli-  
gieuse. ( On rit en applaudissant. )

§ *Amiens*, le 15. On nous parle sans-cesse  
des calendes de septembre. Nos ennemis ne  
cessent de nous calomnier ; mais pour fermer la  
bouche des hommes suspects et aux scélérats  
qui ne méritent plus de pardon, voici ce qu'il  
faut faire : Rasons la tête de toutes les femmes  
suspectes et anti-révolutionnaires ; composons  
une teinture indélébile ; barbouillons-en la moitié  
du visage des hommes suspects et anti-révolu-  
tionnaires, et marquons-les d'une lettre sur  
l'autre côté. Ainsi, nous ne les septembriserons  
pas, mais nous nous moquerons d'eux.

( On rit, on applaudit. )

#### C O N V E N T I O N N A T I O N A L E

( Présidence de Maximilien Robespierre. )

#### Addition à la Séance d'hier.

Les 62 millions remis à la disposition du  
ministre de la guerre pour les subsistances mi-  
litaires pendant les 4 derniers mois de l'année  
seront ainsi repartis :

- 15 millions pour vivres, pains, ris et légumes.
- 30 millions pour fourrages et bois de chauffage.
- 7 millions pour viande.
- 7 millions pour étapes.
- 3 millions pour dépenses ordinaires.

Aucune portion de ces 62 millions ne pourra  
être appliquée au paiement de l'arriéré. Il sera  
remis vingt-cinq millions pour satisfaire cet  
arriéré.

Foucroi, au nom du comité d'instruction pu-  
blique présente une liste de 26 hommes de  
lettres, qui doivent former la commission exa-  
minatrice des livres élémentaires.



Cambon instruit l'assemblée d'une fabrication de faux assignats royaux de 200, 300, 500, et 1000 livres, parfaitement imités par les Autrichiens, mais sur-tout par les Anglais, c'est ce qui a déterminé le comité à demander l'endossement et l'enregistrement de ce papier monnoie.

Les assignats à face royale, de 5 livres, et au dessus, seront annulés à mesure qu'ils rentreront par la voie des contributions.

*Séance du Samedi 31 Août.*

Les sociétés républicaines de Moulins et du Puy demandent la taxe des denrées de première nécessité.

Lequinio et Lejeune écrivent de Soissons du 26, pour se plaindre de la conduite incivique des soldats qui forment à Laon le dépôt du cinquième régiment. Les autres troupes indignées se sont prêtées à l'arrestation des coupables, et ont donné main forte pour leur exécution. Mention honorable de la conduite des 3 bataillons qui ont prêté main forte à la Loi.

Les représentans du peuple près de l'armée du Nord écrivent de Lille du 28 que les ennemis ayant attaqué les postes de Rong, Turcoing et Lannoï, y ont été repoussés successivement. Nos troupes sont entrées victorieuses dans Turcoing où l'ennemi a abandonné un obusier et un canon. Il a été repoussé jusqu'à Courtrai, à plus de 3 lieues, a abandonné ces postes importans. On lui a fait 500 prisonniers parmi lesquels se trouvent cinq officiers. Nos troupes entrant à Turcoing, ont pillé les habitans sous le prétexte qu'ils étoient des aristocrates; mais on a fait rendre les objets pillés. On rapporte plusieurs traits de bravoure et d'héroïsme des soldats.

Dubois de Crancé écrit de Lyon du 28, que l'opiniâtreté des Lyonnais n'a encore cédé ni aux remontrances, ni aux bombes; néanmoins le feu n'a pas cessé; les femmes en sortent; les vivres commencent à y manquer. Les rebelles ont tenté une sortie, ils ont été repoussés. Ce soir 28, on recommencera le bombardement, et quand

la garnison de Valenciennes sera arrivée, on attaquera de vive force.

Gasparin écrit de Marseille le 25, qu'on a livré un combat aux rebelles, qu'ils ont été mis en fuite, leur artillerie a été prise, on leur a fait 600 prisonniers; à deux lieues de Marseille ils ont reçu une lettre de leurs collègues qu'ils y étoient attendus avec impatience, on a forcé la marche; à 8 heures ils sont entrés dans Marseille aux cris de *vive la république, vive la convention, vive la montagne*. L'armée n'a commis aucun désordre, on n'oublira pas de punir les rebelles.

Gasparin et son collègue, en annonçant leur entrée dans Marseille, écrivent qu'ils vont s'occuper de réduire Toulon où la contre-révolution est faite; on y a arboré la cocarde blanche, livré ou plutôt vendu la ville aux Anglais. Ils attendent des renforts pour commencer cette expédition.

Un aide-de-camp du général Cartaux, qui a commandé l'armée, fait hommage à la convention de trois drapeaux enlevés aux Marseillais qui sont absolument dispersés. 150 ont été tués à Salon.

On lit plusieurs autres lettres de Cartaux et des représentans du peuple, qui confirment ces détails.

Sur la motion de Danton on décrète que les négocians de Marseille supporteront les pertes que leur révolte a fait éprouver à la république et aux campagnes qui en ont été le théâtre.

Kellermann envoie le bulletin de ses opérations contre Lyon. Il espère que la ville sera bientôt réduite.

Deux particuliers portant des gilets brodés de fleurs-de-lys et des sceptres en sautoir, ont été convaincus d'avoir par leurs discours inciviques empêché la réquisition, en disant que si cinq mille se levoient pour obéir, six mille se levroient pour les arrêter. Le tribunal de Rouen les a condamnés à huit jours de détention. La convention casse le jugement, et ordonne que ces deux particuliers seront traduits au tribunal révolutionnaire.